04/02/2026

Règlement 2026 - LA MAROLLAISE

Départ et Arrivée au stade Norbert Batigne Marolles en Hurepoix

Toute inscription à nos courses implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

ARTICLE 1 : LA CHARTE DU COUREUR ET MARCHEUR

Vous vous engagez à :

- Respecter l'environnement naturel en prenant conscience de sa fragilité et profiter pleinement du paysage sans le détériorer.
- Respecter la faune et la flore en gardant vos déchets dans vos poches jusqu'au ravitaillement.
- Respecter le balisage : garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter l'intégralité du règlement.

ARTICLE 2 : PARCOURS/CATEGORIES/HORAIRES/INSCRIPTIONS

EXCEPTIONNELLEMENT CETTE ANNEE PRIX REDUITS

PAS DE CHRONOMETRAGE SUR LES COURSES ET MARCHES

CLASSEMENT SCRATCH DES 5 PREMIERES FEMMES ET 5 PREMIERS HOMMES SUR LES COURSES ET LA MARCHE NORDIQUE

COURSES

*Sur le stade

· **1 km**, personnes nées entre 2015 et 2019
- Eveil Athlé né entre 2017 et 2019 : Classement scratch des 5 premiers garçons /5 premières filles
- Poussin né entre 2015 & 2016 : Classement scratch des 5 premiers garçons /5 premières filles

*Sur des chemins forestiers fléchés et repérés pas de dénivelé :

· **3 km**, personnes nées de 2011 à 2014
- Benjamin né entre 2013 & 2014 : Classement scratch des 5 premiers garçons /5 premières filles
- Minime né entre 2011 & 2012 : Classement scratch des 5 premiers garçons /5 premières filles

· **5 km**, personnes nées en 2012 et avant : Classement scratch des 5 premiers hommes /5 premières femmes

· **10 km**, personnes nées en 2010 et avant : Classement scratch des 5 premiers hommes /5 premières femmes
· **15 km**, personnes nées en 2010 et avant : Classement scratch des 5 premiers hommes /5 premières femmes

MARCHE NORDIQUE et MARCHE ACTIVE

*Sur des chemins forestiers fléchés et repérés pas de dénivelé

· **10 km Marche Nordique**, personnes nées en 2010 et avant : Classement scratch des 5 premiers hommes /5 premières femmes
· **10 km Marche Active**, personnes nées en 2010 et avant : Pas de classement officiel

HORAIRES

Départs :
· 1 km / 3 km : 14h15
· 5 km, 10 km et le 15 km course : 15h00
· Marche Nordique et Marche Active : 15h15

INSCRIPTIONS

Les titulaires de licences FFA en cours de validité
et qui présenteront ces documents, seront dispensés de la présentation du PPS (Article L231-2 du Code du Sport).

- Les concurrents majeurs non licenciés devront fournir un PPS valide (toutes distances).
- **Parcours Prévention Santé**
- Aucun coureur ou marcheur ne pourra prendre le départ ou participer à la course sans dossard. Les accompagnateurs en vélo ne sont pas autorisés.

POUR LES MINEURS

- La personne exerçant l'autorité parentale d'un athlète mineur non licencié, atteste que chacune des rubriques du **Questionnaire Santé Mineur** donne lieu à une réponse négative. A défaut, elle est tenue de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de 6 mois (à la date de l'épreuve). Une autorisation parentale est obligatoire jusqu'à la catégorie CADET, une pièce d'identité pourra être exigée.

L'inscription doit être faite :
· **Sur le site internet SPORT'N CONNECT** : le paiement est obligatoire en ligne,
· **Sur place, UNIQUEMENT pour le 1km et 3km.**

DOSSARDS

· Retrait J-1, à partir de 17h00 au stade.
· Retrait le jour J, à partir de 13h00 au stade.

Droits d'inscriptions :

	Par Internet **Avant le 08/04/26 (Minuit)** **Hors frais internet**	**Sur place**
Course : 1km Non chronométrée	Gratuit	Gratuit
Course : 3km Non chronométrée	Gratuit	Gratuit
Course : 5km Non chronométrée	4€*	
Course : 10km Non chronométrée	7€*	
Course : 15km Non chronométrée	9€*	
Marche Nordique : 10km Non chronométrée	7€*	
La Marche Active : 10km Non chronométrée	7€*	

***A partir du 5km, 1€ sera reversé à l'Association.** Un don complémentaire peut être fait lors de l'inscription pour soutenir l'Association. Un lien est disponible sur le formulaire d'inscription par internet

ARTICLE 3 : ASSURANCE

- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de vol ou détérioration.

ARTICLE 4 : MODIFICATION D'INSCRIPTION (changement d'épreuve) / TRANSFERT À UNE TIERCE PERSONNE

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf accord avec l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation »

TRANSFERT À UNE TIERCE PERSONNE

- En cas de non-participation, il est possible de transférer le dossard avant le 08/04/2026 à une tierce personne en suivant la procédure indiquée sur le site internet de la course : à mettre / « Transférer son dossard »
- **L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties.** Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

ARTICLE 5 : LE DROIT À L'IMAGE

- Les coureurs et marcheurs ou leur représentant autorisent les organisateurs de **La Marollaise** à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de cette épreuve sportive et sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports existants ou à venir, y compris promotionnels et publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur, et les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 6 : CNIL/RGPD

- Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux organisateurs de **La Marollaise** et de la société **Sport'N Connect** qui sont les responsables du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par mail des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par **Sport'N Connect**. Par l'intermédiaire de **Sport'N Connect**, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par la RGPD.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à usmathletisme@gmail.com ou à hello@sportsnconnect.com

ARTICLE 7 : CLASSEMENT / RECOMPENSE

Classement

- Classement scratch aux 5 premiers hommes et 5 premières femmes des courses et de la Marche Nordique.

Récompense

- A tous les participants.
- Aux 5 premiers de chaque catégorie masculin et féminin sur le 1km et 3km.
- Aux 5 premiers du classement scratch masculin et féminin sur :
  le 5km course, 10km course,10km MN, 15km course.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENTS

- Pas de ravitaillement sur le 3km et 5km course.
- Ravitaillement pour le 10km et le 15km au **5ème** et **10ème**
- Ravitaillement à l'arrivée pour tous.

ARTICLE 9 : SECURITE ET SOIN

- La sécurité médicale est assurée par la Protection Civile.
- Les courses empruntent des chemins à accessibilité réduite pouvant entraîner des délais d'accès par les équipes de la Protection Civile. Ce fait ne pourra être invoqué pour un quelconque recours contre l'organisation ou ses partenaires.
- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
- Les coureurs s'engagent dans ces épreuves sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance physiologique ou d'accident.

Stands de récupération

- Podologue, Mme Frot Marolles en Hurepoix

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE et ANNULATION

- Si les épreuves devaient être annulées pour **un cas de force majeure** ou pour **un motif indépendant de la volonté des organisateurs**, aucun remboursement des frais d'inscription (y compris frais internet et dons) ne sera effectué.
- En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscriptions (y compris frais internet et dons) ne pourra être effectué.

ARTICLE 11 : LIENS

- E-mail : usmathletisme@gmail.com
- Site : https://www.usmathletismemarolles.fr/

Contacts

ROHEL Catherine : 0680661160
MOREL Sylviane : 0611630317

Avec l'aide des mairies de Marolles en Hurepoix, Lardy, Leudeville, Saint-Vrain et le Comifet de Guibeville
L'autorisation de l'Agence des Espaces Verts et le soutien de nos sponsors.